

AR Prefecture

006-210600540-20210916-0932021-DE

Reçu le 17/09/2021

Publié le 17/09/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 093/2021****OBJET : Finances : Demande de subvention au titre du DSIL 2022— pour la réhabilitation de la Future Mairie de Drap— travaux de réfection « *Rénovation pour la mise aux normes et mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public* ».**

L'an deux mille vingt et un, le 16 du mois de septembre à 15h00.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / / Thierry VISSIAN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / / Bouabdallah LAFTAS / Stephen VIALE / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.**ABSENTE** : Gracienne DODAIN**ABSENTS REPRESENTES** : Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Vanessa BEAUJAUD par BIANCHI Romain, Sandrine GUGLIELMINO par Stephen VIALE**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,**Vu** l'article 157 de la loi de finances

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt de réhabiliter les locaux de l'ancienne école publique afin d'y accueillir la future Mairie de Drap,**Considérant** l'intérêt de procéder à la réhabilitation du bâtiment afin de pouvoir regrouper tous les services municipaux en lieu unique,**Considérant** l'intérêt de réhabiliter les locaux pour la mise en accessibilité des services municipaux recevant du public,**Considérant** la nécessité de solliciter une aide financière afin de pouvoir réaliser les travaux,

Le Maire rappelle que la demande d'aide financière se présente comme suit :

Financeurs	Montant H.T	Part de %
Conseil Départemental	680 000,00 €	40,01%
Commune	354 391,00 €	20,85%
DSIL	310 000,00 €	18,25%
DETR	155 000,00 €	9,12%
Conseil Régional - FRAT	200 000,00 €	11,77%
Total opération	1 699 391,00 €	100%

En conséquence, conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la programmation DSIL 2022, le Conseil municipal à la majorité avec 24 voix pour et 2 voix contre donne pouvoir au Maire afin de solliciter une DSIL au titre de l'année 2022 sur le programme présenté ci-dessus et de valider le plan de financement.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents** : 23 **Votants** : 26 **Absent** : 1 **Absents représentés** : 3**Abstentions** :**Pour** : 24 **Contre** : 2

Fait et Délibéré à Drap, le 16 septembre 2021

Le Maire, Robert NARDELLI

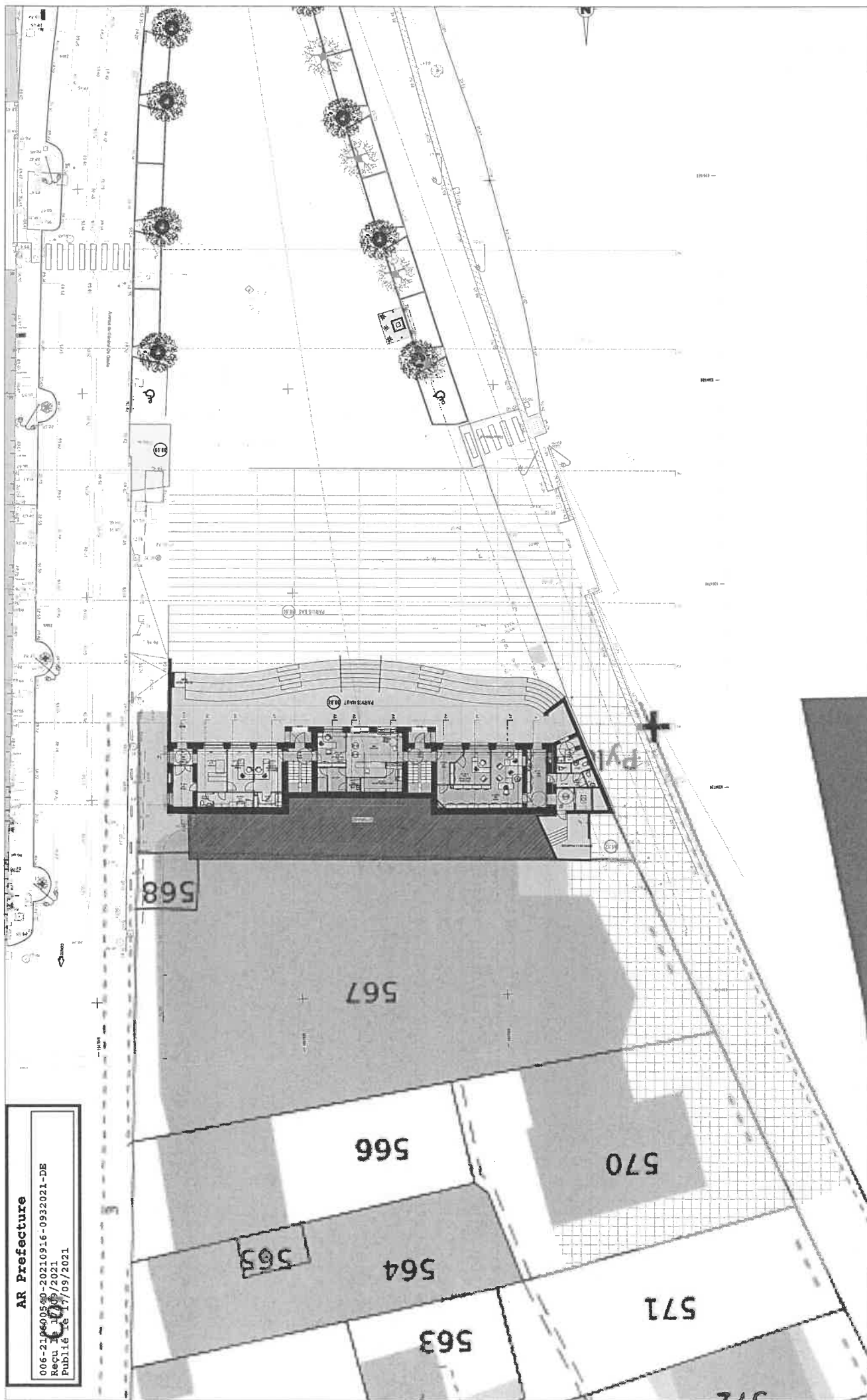
Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/09/2021
et publication en mairie le : 20/09/2021

AR Prefecture

006-210400540-20210916-0932021-DE

Reçu le 16/09/2021

Publié le 17/09/2021



Ouvrage :

RÉHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN MAIRIE

Place Pierre CAUVIN 06340 DRAP

N° de plan :

PRO PLAN NIV RDC Aménagements extérieurs

Maître d'ouvrage :

Mairie de DRAP

34-36 Av. Jean MOULIN

06 340 DRAP

Echelle :

Sans Objet

Format :

A3

Date :

09/2021

Maître d'œuvre :

Atelier d'Architecture G. FIAT

17 rue Michelet 06 100 NICE

Contact :

Géraldine FIAT

Tel :

06 64 31 41 51

Email :

06 09 95 19 81

gfiat-archi@sfr.fr

Révisé :

Chiffre

Nom de changement

Date